



Communiqué de presse du 11 décembre 2025

Le Fonds de mobilité soutient la mise en place de pôles de mobilité à Bâle

À Bâle, des pôles de mobilité vont être créés à titre expérimental. Il s'agit de sites signalisés où des véhicules de location sont mis à disposition de la population. Le Fonds de mobilité contribue à hauteur de 200'000 francs à la mise en place et à l'exploitation de ces pôles de mobilité. Le canton apporte ainsi une nouvelle contribution en faveur d'une mobilité efficace en termes d'espace, à faibles émissions et respectueuse du climat et des ressources.

Le Département des travaux publics et des transports du canton de Bâle-Ville suit la proposition du Conseil trinational du Fonds de mobilité et décide d'allouer une contribution de 200'000 francs provenant des ressources du Fonds de mobilité pour la mise en place et l'exploitation pendant un an de jusqu'à dix pôles de mobilité à Bâle. Les pôles de mobilité sont des espaces publics signalisés où des véhicules de location sont mis à disposition de la population. Ils sont généralement situés dans des zones urbaines et très fréquentées ou à proximité de grandes entreprises et d'arrêts de transports publics, où les voyageurs arrivant en train, en tram ou en bus et peuvent parcourir le dernier tronçon avec un vélo ou une trottinette de location. L'Office de la mobilité, responsable du projet pilote, souhaite mettre en place différents « types de pôles » à différents endroits de la ville. Les pôles peuvent faciliter le transfert entre les différents moyens de transport et contribuer ainsi à renforcer la mobilité multimodale et respectueuse de l'environnement. En outre, les pôles peuvent contribuer à améliorer l'ordre dans l'espace public, car les véhicules en libre-service sont de plus en plus souvent stationnés à des emplacements fixes. Les pôles de mobilité peuvent également être installés sur des terrains privés, par exemple auprès de grandes entreprises. Ils permettent ainsi de réduire l'occupation des espaces publics. Une signalisation uniforme garantit une bonne visibilité et une bonne reconnaissance des pôles. Celle-ci est coordonnée au niveau suprarégional avec les villes de Zurich, Berne et Genève ainsi qu'avec les CFF. L'objectif du projet pilote est d'acquérir de l'expérience avec les pôles de mobilité et de les optimiser progressivement. C'est la raison pour laquelle l'efficacité des pôles mis en place est contrôlée en continu pendant toute la durée de leur exploitation. Ce contrôle s'effectue notamment à partir des données relatives aux véhicules de location, mises à disposition du canton par les prestataires. À l'issue du projet pilote d'un an, une décision sera prise quant à l'avenir des pôles de mobilité et à l'ajout éventuel d'autres sites dans la ville.

Le Fonds de mobilité est alimenté par les frais des cartes de stationnement des visiteurs, pendulaires et résidents du canton de Bâle-Ville. Les recettes du Fonds s'élèvent chaque année à environ 3,8 millions de francs. Le Fonds de mobilité du canton de Bâle-Ville est un dispositif unique en Suisse, car les montants alloués peuvent contribuer au financement de projets de mobilité respectueux de l'environnement au sein du canton, mais aussi en dehors. C'est un exemple de coopération dans l'agglomération trinationale de Bâle, au-delà des frontières cantonales et nationales.

Renseignements complémentaires

Doreen Heinzmann, Tel. +41 61 267 92 07
Secrétariat du Fonds de mobilité

Remarque

Pour en savoir plus sur le Fonds de mobilité : www.mobilitaetsfonds.ch